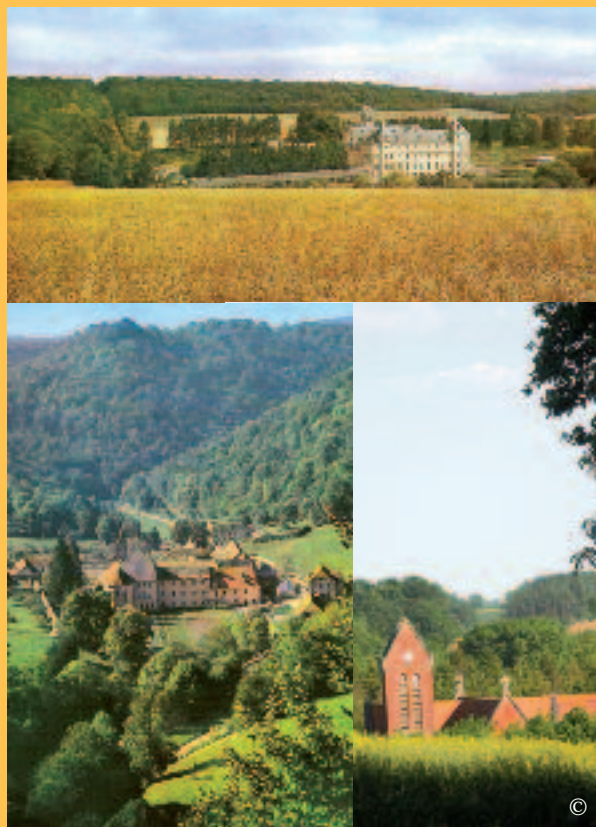


Les Amis des Monastères

N° 156 - OCTOBRE 2008 - TRIMESTRIEL - 5 €



Les regroupements de monastères

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

IN MEMORIAM



BRIGITTE ESTRANGIN



Brigitte Estrangin nous a quittés soudainement le samedi 4 octobre 2008 alors qu'elle était entourée de sa famille dans sa maison de Parçay qu'elle aimait et dont beaucoup d'entre nous ont connu la chaleur et l'hospitalité. Son cœur l'a abandonnée, peut-être parce qu'il était trop grand et qu'elle avait beaucoup donné.

Appelée en 1990 au secrétariat de la Fondation des Monastères, alors animé par sœur Odile Durand, Brigitte s'est à partir de cette date investie complètement dans la mission de la Fondation. D'abord en 1995, en remplaçant sœur Odile qui devait rejoindre sa communauté mariste, puis en 1996, après le décès de Maître Renous en assumant toutes les responsabilités de celui-ci comme secrétaire générale.

Dès lors, Brigitte a développé toutes les potentialités de la Fondation. Renouant le dialogue avec les communautés qui s'était un peu distendu depuis la mort du Père Huteau, mettant en œuvre une communication accrue en direction des donateurs et des testateurs, elle a voulu également mettre en place une synergie avec les autres associations du monde monastique. La Fondation, grâce à elle, a pu grandir et se développer pour être, comme elle le voulait, toujours plus au service des communautés, dans tous les domaines. Au secrétariat de la Fondation elle a su insuffler son énergie, son sens de l'accueil, sa générosité qui y restent des valeurs essentielles.

A son mari, François, qu'elle admirait tant et qui nous a beaucoup aidés dans la rédaction de la revue « Les Amis des Monastères » dont il a assumé la responsabilité pendant plusieurs années, nous voulons dire combien les moines et les moniales de France sont reconnaissants de tout ce travail et de ce service qu'elle a assuré avec constance et gaieté malgré de grandes épreuves familiales.

A ses enfants et petits enfants, nous voulons dire combien nous prenons part à leur peine et que nous savons qu'elle va beaucoup leur manquer. Qu'ils se souviennent d'elle comme d'une grande dame : « Mater et Magistra » comme disait Père Daniel lorsqu'elle a quitté la Fondation en 2002 pour se consacrer à sa famille.

Qu'elle entre dans la joie de Dieu comme un bon et fidèle serviteur.

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© *copyright Photo :*

N.-D d'Igny

*N.-D.
de la Grâce-Dieu*

*N.-D.
de Belval*

Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal:

N° 08-286 - octobre 2008

Commission paritaire:

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication:

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef:

Père Achille Mestre

Rédaction:

Tél.: 01 45 31 02 02

Fax: 01 45 31 02 10

Impression:

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon.: 04 76 50 26 03

Numéris: 04 76 50 87 52

Fax: 04 76 50 17 17

E-mail: clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 156 – Octobre 2008

Les regroupements de monastères

Editorial 4

Les Carmélites de Roanne à Fourvière
par Sœur Maryvonne et Sœur Chantal 5

Un regroupement de monastères.
Une aventure pour Dax. 9

Les Clarisses : d'Azille vers Orthez 16

Vers l'union de trois communautés cisterciennes ... 20

La mission chrétienne de l'Europe
par Frère Joël 24

Chronique juridique
Les monastères autonomes du canon 615
Par Père Achille MESTRE 37

Vie de la Fondation 40

Recensions 41

Annonces 44

Abonnez-vous 45

EDITORIAL

La raréfaction des vocations, le vieillissement de certaines communautés religieuses les conduisent parfois à envisager de se regrouper¹. Le phénomène touche tant la vie apostolique que la vie monastique.

Se regrouper doit amener à se poser bien des questions en amont. Est d'abord exigée une lucidité sur une situation de fait qui rend parfois bien difficile de tenir une vie régulière ; une analyse prospective s'impose alors pour essayer de discerner à moyen terme les perspectives d'évolution d'une communauté et la prière commune doit accompagner pareil discernement humain souvent aidé par des tiers compétents. Ensuite surgissent des questions pratiques : faut-il déménager ou au contraire accueillir une autre communauté et laquelle, à moins de se rendre ensemble dans un nouveau lieu ? Quels travaux faudra-t-il réaliser et à quel coût ? Parfois l'expérience préalable d'un regroupement de fait sur un an peut être utile, permettant de valider ou non ensuite l'option envisagée. Des problèmes juridiques se posent aussi. Faut-il préférer la fusion qui consiste à être absorbé par un institut de plus grande taille ? Ou bien l'union qui consiste en ce que deux ou plusieurs instituts se rapprochent pour donner naissance à un nouveau ? Le devenir des bâtiments n'est souvent pas une mince affaire. Le ou les instituts qui abandonnent leur monastère initial doivent trouver un reprenneur pour leur « bien d'Eglise » :

ici ce sera un autre institut religieux ou le diocèse, parfois une communauté nouvelle, dans d'autres circonstances un promoteur immobilier ou un particulier qui donnera une nouvelle destination au site – ce qui ne va pas, dans ces dernières hypothèses, sans susciter des réticences chez certains religieux attachés à la vocation d'un lieu, à une chapelle, à un cimetière. Mais le plus délicat reste sans doute le problème des personnes : chaque institut religieux certes, mais aussi chaque communauté monastique pourrait-on affirmer, a son charisme propre, héritage d'un lieu, d'une histoire commune, d'espairs et de péripéties partagés. Il n'est pas évident ensuite, surtout lorsque l'âge avance, de se regrouper avec une autre communauté elle-même porteuse de ses propres traditions. Et pourtant, l'Esprit Saint aidant, cela marche ici ou là, et parfois avec bonheur si l'on a su ne pas trop attendre, par exemple lorsque des noviciats ont pu être rouverts. Nous avons voulu, dans ce numéro, laisser la parole à des moniales qui ont fait ce choix ou qui vont le conduire. Parfois leurs mots vont paraître discrets, timides même. Je les comprends : il n'est pas toujours facile d'étaler sa vie de famille, ses heurs et surtout malheurs ! En tout cas, nous les remercions pour leur témoignage qui apporte des pierres vivantes à l'adaptation de la vie religieuse au monde d'aujourd'hui.

A.M.

¹ voir dans le n°153 de la revue *Les Amis des Monastères* : D. Guillaume Jedrzejczak, *Restructurations, fermetures, regroupements de communautés*.

LES CARMELITES DE ROANNE A FOURVIERE



Roanne : l'exterieur.

« Laissez-vous mener par l'Esprit. »

Ga 5, 16.

Début 2004, le Carmel de Roanne s'est déjà posé la question de son avenir : l'âge avance, deux des neuf sœurs sont dépendantes et le renouvellement des charges ne semble plus pouvoir être assuré. Bref, les sœurs sont bien conscientes qu'il devient urgent de trouver une solution. Aucun secours d'un autre carmel n'étant durablement possible il est envisagé d'accueillir, dans une partie du monastère situé au cœur de Roanne, une petite communauté apostolique qui

permettrait à celles des carmélites qui le pourraient de poursuivre sur place leur vie de prière. Mais jusque là, aucune des démarches de la présidente fédérale n'avait réussi.

Parallèlement, le Carmel de Fourvière qui compte douze sœurs et voit aussi venir des temps difficiles réfléchit depuis plusieurs années. Peu à peu a émergé l'éventualité d'une union à une autre communauté, si possible en rajeunissant un peu ... !

Des contacts ont été noués avec un Carmel et, même si le cheminement ne put finalement être poursuivi, il a laissé des souvenirs heureux et permis de tisser des liens fraternels. Mais maintenant, que faire ? Avant d'entreprendre une nouvelle recherche, Fourvière sent le besoin d'une parole d'Eglise pour s'orienter.

Là-dessus le cardinal Barbarin, sensibilisé aux soucis de ses Carmélites, convoque le 10 janvier 2004 les prieures des trois Carmels du diocèse : Roanne, Yzeron et Fourvière. Il les écoute tour à tour et, soudain, lance la suggestion de « jumeler » Roanne et Fourvière ... La rencontre se clôt sur la stupeur ! Stupeur des prieures... Stupeur de leurs communautés en attente ! L'horizon qui vient d'être ouvert à nos esprits en quête de lumière, aucune de nous ne l'avait un tant soit peu entrevu !

Le cardinal n'a rien imposé, bien sûr. Mais à Fourvière, la prieure d'alors peut témoigner que, deux jours plus tard, toute sa communauté tenant compte de la parole d'Eglise reçue, était acquise à l'idée d'accueillir les sœurs de Roanne. Quant à la prieure de Roanne, quelle ne fut pas sa surprise, ce lundi 12 janvier, de recevoir le coup de téléphone de Fourvière ! Ni elle ni

ses sœurs ne s'y attendaient... Tel est le début de notre aventure commune.

Notre Présidente fédérale et l'Assistant de la fédération nous aident alors, par leur écoute et leurs conseils, à mettre en œuvre le projet. Sans attendre, les deux communautés font plus ample connaissance et le fameux col du « Pin Bouchain » sur le trajet Roanne-Lyon est franchi bien des fois dans les deux sens... Pratique familière aux Roannais ; mais aux sœurs de Fourvière, comme aux Lyonnais en général, cette région du diocèse située dans le département de la Loire et distante de 80 kilomètres environ de leur agglomération paraît bien lointaine...

L'heure est donc venue pour le Carmel de Roanne de prendre - avec quel courage ! - la décision de fermer. Chacune des sœurs fait sa demande personnelle de transfert. La communauté de Fourvière vote à l'unanimité l'accueil de toutes. Elle vote aussi le lancement de grands travaux rendus nécessaires dans la maison : réfection des sols, changement d'une vingtaine de fenêtres, rafraîchissement des peintures de vingt-six pièces très exactement, du hall, des couloirs, du réfectoire, de l'oratoire ; aménagement de nouveaux sanitaires et d'une chambre pour l'infirmier. L'ensemble,



Roanne : l'intérieur.

conduit par l'économe de Fourvière et assumé par de très compétentes entreprises, est achevé au bout de trois mois : trois mois d'une vie un peu bohème, pleine d'élan et d'ardeur, tout occupée à faire de la place... riche en incidents humoristiques ! Les deux économes font bourse commune. On vend des meubles... La Fondation des Monastères nous apporte une aide substantielle sur présentation du dossier. Nous faisons ainsi face aux factures !

Reste à mener à bien le déménagement ! Peu à peu, meubles, cartons, matériel de reliure sont acheminés par voitures, remorques, camion divers... Dans ce domaine encore nous bénéficions de beaucoup d'aides, en particulier de la part des amis de Lyon et de ceux de Roanne qui ne savent comment montrer leur attachement aux chères Carmélites en partance...

Nous pouvons mesurer dans cette circonstance à quel point un Carmel est intégré à l'Eglise locale. Les sœurs, connues de tout Roanne, faisaient vraiment partie de la cité. Le 26 septembre, le cardinal Barbarin préside l'Eucharistie de clôture dans une chapelle archicomble et un climat d'émotion palpable où résonnent ces paroles d'adieu : « C'est pour mieux vivre notre vie de carmélites que nous quittons ces lieux. Nous ne laissons surtout pas les soucis et les intentions des Roannais. »

Le 15 octobre, sous le patronage de notre Santa Madre, la nouvelle communauté prend naissance, au terme de neuf mois de labeur... M^{gr} Hervé Giraud, alors évêque auxiliaire de Lyon et l'un des accompagnateurs de notre démarche, nous fait la joie de venir accueillir les arrivantes et de prier avec nous. Le cardinal va jusqu'à nous nous téléphoner de Mexico pour nous souhaiter une bonne fête ! Mais c'est depuis la Maison du Père que nos sœurs Anne-Thérèse de Roanne et Françoise-Renée de Fourvière se réjouissent de l'aboutissement de tant de préparatifs qu'elles ont suivis de leur lit de malade ... Nous comptons sur leur intercession parmi les précieux appuis reçus tout au long de notre parcours.

Ces journées si intenses, nous les vivons en union avec toutes les carmélites de France qui commémorent le 400^e anniversaire de l'implantation du Carmel thérésien dans notre capitale. Historiquement, le Carmel de Lyon est proche de ces événements puisqu'il fut fondé en 1616 par la première prieure française du Carmel de Paris, Mère Madeleine de Saint Joseph. Les Carmels se répandirent peu à peu dans tout le pays. En 1897 Mère Raphaël de Jésus, du Carmel d'Arles, fondait celui de Roanne. Voici donc nos deux fondatrices, nos deux histoires qui se rejoignent pour une nouvelle étape de vie carmélitaine commune. De part et d'autre la bonne volonté est manifeste. Aux élections suivantes, cinq mois plus tard, le Chapitre élit deux conseillères venues de Roanne et deux de Fourvière, affermissant ainsi la confiance mutuelle.

Quatre années ont passé. Le monastère de Roanne put être vendu à l'hôpital situé juste en face et désireux de s'agrandir. Grâce à l'aide compétente et toujours évangélique du Père Bernard Devert et de la présidente de l'Association « Raphaël » du Carmel, les tractations furent

menées à bien. La chapelle où repose le corps de la fondatrice est devenue la chapelle même de l'hôpital et la cloche des carmélites y fait toujours retentir l'Angelus ...

Et nous toutes, à l'ombre de Notre-Dame de Fourvière, nous témoignons dans l'action de grâces que notre unité communautaire s'est approfondie, renforcée. Le fait d'être du même diocèse fut sans doute un facteur aidant. Les sœurs « venues de Roanne » disent et redisent qu'elles se sont senties très bien accueillies. Les sœurs « nées à Fourvière » ne peuvent que rendre hommage au détachement et à l'humilité de celles qui ont tout quitté pour venir les rejoindre ...

Certes, nous le savons bien, notre équilibre reste fragile, les épreuves de santé ne nous le rappellent que trop ... Mais notre précarité même nous presse de continuer à guetter la lumière que Dieu ne manque pas de donner, pas à pas, pour nous permettre d'avancer au risque de l'Évangile. Nous venons d'en faire une belle expérience !

*Sœur Maryvonne et Sœur Chantal
Carmel de Lyon.*

« Puisque l'Esprit est notre vie, laissons-nous conduire par l'Esprit. »

Ga 5, 2...5

UN REGROUPEMENT DE MONASTÈRES : UNE AVENTURE POUR DAX



Dax : le cloître.

I. Avant-hier : XIII^e siècle – 1792

Les moniales Clarisses, à Dax depuis le XIII^e siècle, furent expulsées de leur monastère lorsqu'on fortifia la ville pour la défendre de l'invasion espagnole en 1523. Elles reconstruisirent alors un monastère un peu à l'écart de l'agglomération, au lieu du tombeau de saint Vincent de

Xaintes, évêque et martyr, reprenant ainsi la garde séculaire assurée jadis par les bénédictins.

Survient la révolution : spoliation des biens, dispersion des moniales le 2 octobre 1792.

Enfin, plus tard, une usine pour l'épuration du bitume s'installa dans une partie des bâtiments.

II. Hier 1863-1996

A peine un siècle plus tard, il a fallu toute l'énergie du curé de la paroisse Saint-Vincent de Xaintes, M. l'abbé Pontonx, pour reconstituer le domaine des Clarisses, trouver une communauté religieuse et obtenir toutes permissions épiscopales nécessaires.

Le 16 décembre 1863, un groupe de quinze moniales dominicaines arrivait à Dax venant du monastère de Nay. Un nouveau monastère naissait sous le patronage de saint Joseph.

Le 4 août 1864 eurent lieu les trois premières prises d'habit, et le 18 septembre 1865 le monastère avait la joie d'accueillir le Maître de l'Ordre, le R.P. Jandel o.p.

Beaucoup de travaux s'en suivirent, les anciens bâtiments des Clarisses n'étant plus en état, hormis une aile qui existe encore. C'est en 1930 et 1936 que furent construites l'aumônerie et l'hôtellerie.

En 1963, le centenaire fut l'occasion de rendre grâce au Seigneur pour ce beau passé de vie monastique hérité de nos sœurs Clarisses et pour fêter l'érection canonique de la récente fondation (1958) par le monastère de Dax, du monastère N.D. du Rosaire à l'Ile de la Réunion

Toutefois peu à peu le vieillissement et le manque de vocations vont se faire sentir et susciter bien des interrogations...

1993-1996

Le monastère de Dax n'est pas le seul à s'interroger, bien d'autres moniales dominicaines en France le font, stimulées, à l'époque, par l'interpellation du frère Timothy Radcliffe o.p. s'adressant à ses sœurs moniales : « L'important n'est pas de 'tenir' mais de 'vivre' ! »

Le monastère de Clairefontaine-en-Yvelines est du nombre, situé à 50 kms au sud-ouest de Paris. Rien ne pouvait alors laisser prévoir son union future avec celui de Dax dans les Landes, dans cette petite ville thermale non loin de la frontière espagnole et de l'océan. Car ces monastères ne se connaissaient pas, appartenant à deux fédérations différentes (aujourd'hui regroupées en une seule : la fédération N.D. des Prêcheurs).

1993... A Dax, comme à Clairefontaine-en-Yvelines, la prise de conscience communautaire est rude. De part et d'autre, l'avenir tout proche pose beaucoup de questions : les prieures arrivent au terme de leur mandat, les charges sont difficiles à renouveler, les bâtiments restent grands pour ces

communautés qui avancent en âge et dont la relève n'est pas assurée. Bref, la vie quotidienne est pesante.

Octobre 1994... A Clairefontaine-en-Yvelines, le Maître de l'Ordre nomme une prieure à la demande unanime de la communauté.

Que faire ? Des idées jaillissent ici et là : moderniser, déménager, construire plus petit, faire appel ?... Mais rien n'aboutit.

C'est alors que l'aventure débute, lors d'une réunion, par une boutade entre deux prieures, celle de Dax et celle de Clairefontaine : « Et si nous faisons quelque chose ensemble ? »

C'est l'union de ces communautés décidées à « faire quelque chose ensemble » qui a donné forme à une nouvelle communauté, et non un projet préétabli qui les a rassemblées... Les premiers contacts ont été décisifs.

19 Mars 1995... Deux sœurs de Clairefontaine descendent à Dax pour « voir les lieux ». Aucune hésitation. Si on s'unit, c'est évident qu'il faut le faire à Dax, où climat, bâtiments et contexte semblent plus adaptés à accueillir des sœurs « âgées ».

Fin mars 1995... La communauté de Dax met, par un vote,

son monastère à disposition de cette union et en avril, par un vote, Clairefontaine accepte de se déplacer. Ces deux votes précisent le profil de l'opération : vendre le monastère de Clairefontaine pour restaurer avec le produit de la vente celui de Dax.

Juin 1995... Les architectes sont trouvés : il faut rénover le monastère de Dax et le mettre aux normes actuelles. Ils suivront les travaux sur place. Tandis qu'ils profitent de l'été pour voir quelques monastères dominicains, nous faisons un cahier des charges (sans prévoir de noviciat...).

Août 1995... Pour faciliter le chantier et permettre une avancée plus rapide des travaux, toutes les sœurs de Dax quittent leur monastère et sont accueillies dans des monastères voisins. C'est après coup que nous mesurerons la portée de ce geste improvisé ! Déplacement temporaire, mais l'expérience est la même : il faut quitter son monastère.

Le bâtiment de Dax est alors entièrement vidé. La Prieure de Dax regagne, au terme de son priorat, son monastère à Saint Denis (Ile de la Réunion).

Les travaux commencent le 4 septembre. Ils dureront plus de neuf mois.

Durant ce temps, à Clairefontaine, le déménagement et la fermeture s'organisent. Période difficile qui demande un grand dépouillement. On laisse beaucoup plus qu'on emporte ! Période de séparation aussi... quelques sœurs choisiront d'autres communautés.

Moment de faire des adieux mais aussi d'entrevoir la vie du diocèse de Dax, par exemple lorsque l'évêque vient lui-même à Clairefontaine faire connaissance des sœurs ; ou bien en découvrant l'aspect du monastère par quelques photos donnant une idée de l'ampleur des travaux !

Début 1996

Non loin de là, le petit monastère de Saint-Martin-de-Hinx est mis à contribution pour préparer la liturgie. N'ayant pas le temps de mettre en commun nos répertoires de chant, il nous faut quelque chose pour démarrer. Non seulement un livret est préparé pour le temps pascal, mais une sœur de Saint-Martin viendra elle-même à Dax pour mettre en place la liturgie !

III. Le regroupement : 1996-2008

Après un petit retard dû aux finitions des travaux et à la célébration de la fête de Pâques, c'est

le 20 avril que les sœurs sont convoquées. En quelques heures, une vingtaine de sœurs arrivent, font connaissance de ces lieux remaniés et rénovés et en prennent possession. Emotion et joie se lisent sur les visages.

Découverte pour toutes car même les sœurs de Dax voient la nouveauté ! Lumière, couleurs, fleurs, tout contribue à la joie de se retrouver ou de faire connaissance...

Qui accueille qui ? Dès ces premières heures, c'est le Seigneur qui nous précède et lui seul. Nous avons toutes au cœur le même désir : devenir 'sœurs' et vivre entièrement notre vie de moniales dominicaines sans faire de cette maison un « ancien-nat »... Notre avenir avec sa situation canonique est entre nos mains.

Des noms sont mis sur les portes des cellules, un horaire est proposé, une feuille prête pour chanter les premières vêpres... Aussi à 17 h 30 ce même jour, après avoir fait le tour du monastère, les sœurs sont invitées à rejoindre le chœur. Quelques frères étudiants du couvent de Bordeaux sont venus nous encourager. Ils prennent la place des chantres et à l'invitation : « Dieu, viens à mon aide... » toutes ont



Dax : les moniales au choeur.

répondu d'une seule voix et d'un seul cœur : « Seigneur, viens vite à mon secours ! »

C'était comme un miracle ... depuis, cet élan n'est pas retombé.

Nous recevons un nom 'nouveau' pour ce monastère 'nouveau' : Monastère Saint-Dominique. Une prieure est nommée par le Maître de l'Ordre. Nous reprenons le travail de Dax : fabrication de pains d'autel et reliure ainsi que l'hôtellerie. Quelques salariés nous aident pour les soins de l'infirmerie, la cuisine et l'entretien des lieux.

La communauté de Saint-Martin-de-Hinx devient vicariat du

monastère de Dax. Pendant quelques années, les sœurs viennent à Dax une fois par mois pour les « journées communautaires » ainsi que pour les grands temps liturgiques. Les échanges sont nombreux.

Mai 1997...Mars 1998, le monastère de Pellevoisin, dans l'Indre, se pose des questions vitales. Des contacts sont pris avec Dax. Les huit sœurs de la communauté décident de s'unir à la communauté de Dax ; leurs arrivées s'échelonnent et toutes sont là le 1^{er} mars 1998.

En 1999, une jeune arrive, d'autres suivront. Après deux ans et demi d'expérience, à la suite

d'une visite canonique, il fut décidé que nous étions un monastère à part entière, selon les Institutions de l'Ordre : d'où, élections priorales, ouverture d'un noviciat etc.

Cette même année encore, fermeture du Monastère de Saint-Martin-de-Hinx. Les trois sœurs viennent à Dax.

En 2001, fermeture du monastère de Saint-Palais-sur-mer, quatre sœurs choisissent de venir à Dax.

Avec le temps, des 'rites propres' à Dax se mettent en place mais ce sont nos Institutions dominicaines qui nous rassemblent toujours et qui nous permettent d'habiter ensemble dans l'unanimité. Ces valeurs partagées sont de réelles fondations au-delà des visages de chaque monastère. Quant à la liturgie, elle demeure le lieu privilégié de l'édification de la communauté.

2003-2008

Les structures mises en place sont objet de révisions communautaires périodiques.

L'arrivée de sœurs plus jeunes a montré la nécessité de gérer l'infirmerie en secteur autonome, avec son propre rythme, mais sans frontière !

L'ouverture à la vie diocésaine s'intensifie, tant au plan matériel (corrections du Bulletin ou articles sollicités, travail de routage...) qu'au plan de la participation plus directe à certaines animations pouvant se faire chez nous et compatibles avec notre vie... tels : accompagnements sur demande, groupes bibliques, participation au groupe « Acat », groupes de jeunes, participation au Conseil Pastoral Paroissial et Atelier de la Vie Consacrée.

De notre côté nous organisons en lien avec les frères : des week-ends pour fiancés et jeunes couples ; une semaine monastique chaque année, occasion pour des jeunes de découvrir du complètement inconnu. Des témoignages magnifiques nous incitent à poursuivre l'expérience.

Plusieurs sœurs suivent un cursus universitaire en lien soit avec Toulouse, soit avec Strasbourg.

Les multiples passages de nos frères d'un peu partout dans le monde non seulement contribuent à la formation permanente de la communauté mais encore nous stimulent profondément dans notre commune mission de prédication (le monde arabe, Haïti, le vicariat d'Afrique de l'Ouest, le Brésil...)

Tous ces passages ont été enrichissants tant pour les sœurs que pour la communauté ! Ils ont contribué à son animation et à son enracinement. Bénéfice d'une aide réciproque...

L'an dernier alors que, moniales dominicaines, nous fêtions nos 800 ans d'existence, nos jeunes frères rassemblés à Bogota du monde entier nous écrivaient : « Les Dominicains sont des hommes et des femmes de la Parole. Mais nos paroles sont vides et stériles si elles ne sont pas nées dans le silence. Tout Dominicain est appelé à une attention silencieuse à la Parole de Dieu. Mais votre vocation, dans le silence du monastère, nous est un rappel permanent de la terre fertile de notre prédication. »

A Dax, durant ces années, eurent lieu plusieurs transferts, onze transfiliations, deux professions solennelles, une profession temporaire, quatre prises d'habits,

et, avec statuts personnels, deux engagements de familles, et un engagement perpétuel de laïque dominicaine associée ; quelques stagiaires, certaines venues de communautés non dominicaines, voire de pays différents...

*Et après douze ans,
aujourd'hui ?*

Après quelques arrivées et aussi des départs, quinze décès, et sept sœurs en 'long séjour' dans des structures spécialisées, nous restons conscientes de nos fragilités et de la nécessité de rester « éveillées » tout en faisant totalement confiance au Seigneur.

2008

L'élection d'une nouvelle Prieure, choisie au sein de la communauté, marque, pour le monastère, une étape de croissance. La fidélité du Seigneur est sans faille et... « l'aventure » continue.

Les Moniales Dominicaines de Dax.

LES CLARISSES : D'AZILLE VERS ORTHEZ



Azille : la communante.

A Orthez...

Nous réfléchissions déjà depuis une dizaine d'années sur l'avenir de la communauté qui avançait en âge sans aucun recrutement. Nous étions alors onze sœurs de 90 à 55 ans.

Les réunions fédérales permettaient des échanges entre abbeses. L'une d'elles sollicitée, ayant déjà des sœurs aînées dans sa communauté, ne voyait pas la possibilité d'augmenter le nombre de celles-ci d'autant que ce monastère était éloigné de toutes commodités.

De sérieux ennuis de santé survenus chez des sœurs plus jeunes, quatre décès en un an, nous obligeaient à repenser notre situation. Prendre conseil, nous faire accompagner s'imposaient. un frère et une sœur de l'extérieur nous aidèrent à cheminer, à réfléchir à l'essentiel de notre vie de clarisses, ses exigences, ses priorités. Puis nous avons de nouveau contacté d'autres communautés. Mais de part et d'autre les choses n'étaient pas évidentes. Nous restions cinq dont une centenaire parmi nous qui, grâce à Dieu, était en bonne santé. En

grande confiance, c'est vers saint Joseph que nous nous tournions, lui gardien et protecteur de la Sainte Famille ; nous lui remettons en toute sécurité et sérénité notre devenir.

Le monastère pouvait trouver facilement des acquéreurs. Deux étaient en lice dont le second, le diocèse, devint naturellement notre priorité. Situé à mi-chemin entre les deux villes principales du département, Orthez pouvait permettre au diocèse et à la paroisse d'envisager pour leurs différents services un projet commun nous donnant la possibilité de rester sur place dans une partie de nos locaux. Le monastère situé dans la ville est à 7 mn de la gare et à 3 mn de l'hôpital-long séjour et proche de toutes les professions para-médicales. Ce qui rendait cette solution favorable : le projet semblait sûr.

Notre déception fut grande d'apprendre, après une année d'attente confiante, que la réalisation ne pouvait avoir lieu. La nouvelle tomba dans nos cœurs comme un couperet ! Tout était donc à repenser !!! Et pourtant, saint Joseph ne pouvait nous abandonner... notre confiance devenait de l'abandon.

A Azille...

« Père des miséricordes, nous Te rendons grâce pour le don de

notre vocation que nous recevons chaque jour de Toi. Afin de la vivre de plus en plus, viens éclairer nos cœurs »...

Oui, nous demandions vraiment la lumière au Seigneur. Comment continuer notre vie de contemplatives sans être submergées par les tâches matérielles ? Notre monastère, agrandi au fil des années pour accueillir jusqu'à cinquante sœurs, était devenu trop grand pour une quinzaine que nous étions dont la plupart sont âgées. Notre rythme de vie de prière était encore bien assuré. Mais à quel prix, et jusqu'à quand ? Le terrain, fort agréable, est très grand : trois hectares quel travail pour le maintenir en état ! Et puis, la campagne, c'est beau... mais toute démarche devient une montagne.

La vie ecclésiale elle-même s'amenuise en ce monde rural où les prêtres se raréfient. A court terme, ils ne pourront plus nous assurer la vie sacramentelle et la nourriture spirituelle essentielles à des moniales.

Même les quatre plus jeunes sœurs entre 30 et 45 ans se posaient des questions sur l'avenir de la communauté et ressentaient le besoin d'approfondir notre charisme pour prendre des décisions sur des bases solides.

L'abbesse cherche des solutions... Elle propose alors aux sœurs de se répartir en diverses communautés selon le libre choix personnel. Mais ce projet ne convient pas, les sœurs ayant toutes le désir profond de rester unies et de vivre « ensemble » l'avenir quel qu'il soit.

A ce moment, nous apprenons que la communauté d'Orthez vit des heures difficiles. Nous nous interrogeons : est-ce un signe de l'Esprit ? Faut-il mener une réflexion de ce côté ?

L'abbesse d'Azille se lance et demande à Orthez s'il serait envisageable qu'elles accueillent des sœurs. La surprise fut grande pour Orthez de recevoir une telle demande quatre jours après l'effondrement de leur projet.

Providence ou pur hasard ? Saint Joseph veillait. Des lendemains toujours possibles ressurgissaient ... De part et d'autre, il fallait continuer la réflexion pour prendre les bonnes décisions sans précipitation. Le Frère Assistant sollicité, nous proposa l'aide d'un frère franciscain pour un accompagnement tout au long de la démarche. Celui-ci vient nous aider à mener une réflexion structurée, en instaurant au départ un climat de paix et d'écoute bienveillante entre nous. Il nous propose trois grandes étapes : voir, juger, agir.

Pendant deux mois, nous parcourons la première étape en groupes, puis en communauté. Cela nous paraît long ! Mais nous découvrirons par la suite à quel point ce travail préalable a été fondateur : partir du réel, exprimer nos difficultés, nos inquiétudes et nos espoirs, nous émerveiller ensemble d'avoir le même désir profond de vivre pleinement notre vocation, sans partir dans des rêves d'avenir. Les étapes suivantes iront d'autant plus vite. Peu à peu la situation s'éclaircit, certains projets tombent d'eux-mêmes, les esprits et les cœurs s'apaisent pour s'unir autour d'un projet : fermer le monastère d'Azille et rejoindre nos sœurs d'Orthez pour vivre ensemble, tandis que les Chanoinesses de la Mère de Dieu achetaient le monastère d'Azille et le font vivre aujourd'hui en continuant à y chanter la louange du Seigneur.

Un chemin d'union

Les liens entre nos deux monastères avaient une coloration particulière puisque Orthez avait fondé Azille en 1891. Des échanges, des coups de téléphone, des visites de part et d'autres et, en juin 2007, un séjour-découverte à Orthez de neuf sœurs d'Azille, suivi par d'autres allées et venues, a concrétisé notre projet d'union. Les mois suivants furent intenses.



Vue aérienne : le monastère d'Azille.

Si à Azille, il fallait trier... brûler... remplir des cartons, à Orthez, il fallait revoir l'espace de vie et faire exécuter des travaux d'aménagement : accueillir douze sœurs quand on est seulement cinq... ce n'est pas une mince affaire ! Tous les corps de métier ont joué de leur violon, orchestrés de main de maître par un architecte ami et le calendrier d'exécution a été admirablement respecté.

Et maintenant ?

Pour les orthéziens, qui au fil de années avaient vu partir d'autres communautés religieuses, ce fut joie et soulagement d'apprendre la nouvelle : les clarisses restaient, renforcées, pour continuer leur mission et leur présence de priantes au cœur de la ville.

Depuis le 29 avril 2008, nos deux communautés s'accueillent, s'unissent, s'harmonisent. Nous sommes conscientes de construire ensemble, de fonder une nouvelle communauté. Et pour ne pas construire du préfabriqué, chacune y met le prix !

« Je vous encourage. Allez-y avec allégresse ! » nous a dit le Père Assis- tant quelques jours avant le départ. En viatique, il nous confia cette parole de notre Mère sainte Claire : « Souviens-toi de ta vocation... et remets-toi toujours en mémoire les principes de base qui te font agir : ce que tu as acquis, conserve-le soigneusement, ce que tu fais, fais-le bien, ne recule jamais ; hâte-toi, au contraire et cours d'un pas léger, sans achopper aux pierres du chemin... va confiante, allègre et joyeuse. Avance avec précaution cependant sur le chemin du bonheur. »

Les communautés d'Azille et d'Orthez.

VERS L'UNION DE TROIS COMMUNAUTÉS CISTERCIENNES

La Réunion Générale Mixte o.c.s.o. de 2002 s'est penchée sur la situation communautaire précaire d'un certain nombre de maisons de l'Ordre. Dans ces communautés, un travail de prise de conscience s'opérait depuis quelques années, comme à Belval et à Igny.

N.-D. de Belval sous la protection de saint Benoît Joseph Labre en Nord-Pas- de-Calais, au diocèse d'Arras, fondée en 1893

Dès 1999, avec l'embauche d'une comptable laïque et l'appel à l'Association ADMR pour l'aide à l'infirmerie, la communauté faisait face dans l'immédiat au manque de vocations et s'engageait avec lucidité dans un processus d'avancée vers l'avenir. Les propos de la Réunion Générale Mixte ont permis cependant aux sœurs d'échanger avec plus de sérénité au sujet de leur situation précaire. La réflexion communautaire, qui se voulait souffle d'avenir, considérait alors la célébration liturgique et le travail, dans le cadre d'une structure économique et d'un monastère devenus

démesurés pour une communauté de vingt sœurs. Un rapport assez complet de Vivier, association au service de l'Eglise de France, fait le point : les facteurs favorables ne manquent pas, mais il est temps d'avancer dans les perspectives d'avenir. La seconde intervention de Vivier sera une réflexion sur le devenir du monastère, ouverte à tous les possibles. En 2002, une visite à la communauté de Tilburg, qui a opéré la restructuration d'immenses bâtiments, et quelques entretiens avec des architectes font mûrir le projet d'aménagement de lieux de vie proportionnés à la communauté, avec une chapelle d'hiver dans le Chapitre construit en 1953 pour 80 sœurs. Une Commission d'aide pour l'avenir, composée de quatre supérieurs, se réunit cinq fois de novembre 2004 à mars 2006. Chaque visite, en apportant un autre regard, entretient le dynamisme du groupe. Deux sessions avec le Père jésuite Denis Delobre, en 2004 et 2006, opèrent un travail sur les mentalités vers un autrement et un ailleurs, avec le souci de la vie monastique des sœurs aînées.

**N.-D.d'Igny : de saint
Bernard à aujourd'hui
en Champagne-Ardennes,
au diocèse de Reims**

Fondation de saint Bernard en 1128. Après l'expulsion en 1791, restauration avec les moines de N.-D. du Désert 1876-1918, puis destruction du monastère en 1918 et reconstruction 1927-1929.

La communauté de Laval fournit alors trente moniales fondatrices en 1929. L'essor rapide de la nouvelle communauté lui permet d'envoyer à son tour une quinzaine de moniales en 1941 et en 1945 à l'abbaye N.-D. d'Echourgnac et de réaliser une fondation au Kivu (RDC) : N.-D. de la Clarté Dieu, premier monastère de cisterciennes africaines dès 1955.

Dans les années 60, quelques départs de novices et jeunes professes et le nombre des entrées diminuant brusquement, la situation commence déjà à devenir inquiétante. En 1972, l'abbesse, Mère Aelred, attire l'attention sur la pyramide des âges déséquilibrée, qui ne manquera pas de générer des difficultés à l'avenir. De courageuses adaptations sont entreprises régulièrement au niveau du gagne-pain, des locaux et de l'organisation générale.

A plusieurs reprises le noviciat connaît un nouvel essor mais les rares professions solennelles ne peuvent compenser la trentaine de décès de cette période. En 1995 et 2001, lors des visites régulières, la question de l'avenir de la communauté est soulevée ; elle sera étudiée efficacement avec une commission d'aide de 2003 à 2006.

Le 19 août 2007 la communauté célèbre avec ferveur le 850^e anniversaire de la mort du Bienheureux Guerric, abbé d'Igny.

**N.-D.de la Grâce Dieu
en Franche-Comté,
au diocèse de Besançon,
fondée en 1139**

Dans le n° 137 de janvier 2004 des *Amis des Monastères* (p.38), le parcours de la communauté des moniales, dès sa fondation en 1204, a été retracé : Port-Royal des Champs, Port-Royal de Paris, Besançon et, en 1927, l'arrivée à l'abbaye N.-D. la Grâce-Dieu que les moines cisterciens avaient quittée en 1909 pour rejoindre Tamié.

C'est dire le sacrifice que représente pour la communauté un nouveau départ. Mais elle veut aller de l'avant et agir pour garder vivante la flamme dans notre monde, aujourd'hui.

A partir du travail réalisé par la commission d'aide mise en place à l'automne 2005, la Grâce-Dieu adhère au projet d'union avec Belval et Igny et partage dès lors les réflexions, les recherches et les décisions successives. Cela demande patience et longueur de jours.

Le sacrifice a été déjà bien adouci et la prière exaucée car le monastère restera « Maison pour Dieu ». Avec l'heureux accord de Monseigneur Lacrampe, archevêque de Besançon, l'Institut des Travailleuses Missionnaires de l'Immaculée va s'y établir pour continuer, selon son charisme, une belle œuvre pour le Règne de Dieu. Dès septembre 2009, les jeunes suivront en deux ans leur formation philosophique, théologique et spirituelle. Cet institut a été fondé par un prêtre du diocèse, l'abbé Roussel Galle (1910-1984). Canoniquement et spirituellement affilié à l'Ordre du Carmel, caractérisé par son ouverture et son recrutement international, il rayonne dans les cinq parties du monde l'Amour universel du Christ dans tous les milieux de vie.

Il est bon de voir là un signe de l'Esprit-Saint qui anime tout dans l'Eglise avec art et sagesse. Aussi, est-ce avec confiance et courage, consciente des difficultés

du chemin encore à parcourir, que la communauté regarde l'avenir et compte sur l'aide de ses amis.

Processus d'union

Les cinq communautés du Nord-Est de la France, voulant regarder ensemble vers l'avenir, cherchent à se rencontrer. Les Abbesses, les Pères Immédiats et quelques membres des commissions d'aide se retrouveront en février 2006 à Igny avec l'Abbé Général, Dom Bernardo Olivera, intéressé par l'initiative. Ces Supérieurs se réuniront ensuite tous les deux mois avec Mère Danièle Levrard, du Conseil de l'Abbé Général, s'interrogeant sur l'éventualité de nouveaux chemins à tracer pour que la vie cistercienne continue de fleurir. Dès avril 2007, le groupe se réduit aux trois communautés qui choisiront de s'unir. Dom Patrick Olive, Abbé de Sept-Fons, continue de l'accompagner, aidant la mise en œuvre du projet : offrir aux sœurs anciennes de demeurer dans un cadre monastique ; permettre aux plus jeunes de vivre pleinement la vie cistercienne et, si Dieu le veut, ouvrir une espérance d'avenir. La création d'un anciennat et d'une autre communauté plus jeune a été envisagée mais, finalement, l'option

d'une seule communauté constituée de trois groupes ayant des rythmes de vie adaptés aux possibilités et aux besoins des sœurs est retenue et résumée dans une Charte.

Au terme de plusieurs consultations, en la fête de la Pentecôte 2007, les communautés de Belval, la Grâce-Dieu et Igny par un vote canonique se déterminent, avec plus des deux tiers des voix, en faveur de leur union. Mère Inès Gravier, Supérieure de N.-D. de Belval, est sollicitée comme Supérieure de la future communauté et le vallon d'Igny choisi, moyennant d'importants travaux pour offrir aux sœurs les conditions favorables à la vie monastique. Ces travaux commenceraient en fin d'année 2008 et le regroupement serait effectif, nous l'espérons, au cours de l'année 2010 : les démarches et les étapes successives du regroupement demandent du temps ! L'union de communautés autonomes n'est prévue ni dans les Constitutions de l'Ordre ni dans le droit canonique. La commission de droit de l'Ordre a étudié les aspects canoniques du processus et le Chapitre des abbesses a accepté le projet d'union en septembre 2008. Nos évêques respectifs sont au courant de l'évolution du projet.

Ce n'est pas rien pour les sœurs de quitter leur diocèse, leurs parents et leurs amis, Belval ou la vallée de la Grâce-Dieu et, pour les sœurs d'Igny, de retrouver leur monastère transformé en vue de la nouvelle communauté. Expérience d'exode ! « Lâcher prise » dans l'inconnu et l'abandon ! Action de grâce aussi pour le chemin parcouru !... Le « Nouvel Igny », communauté à recevoir comme don de Dieu, se construit déjà par les rencontres, les sessions communes, les travaux partagés en vue de la liturgie, etc. L'aventure convie les soixante-dix moniales à un nouveau commencement, dans le souffle de l'Esprit.

Si Dom Bernardo Olivera parlait du témoignage de notre espérance comme « service ecclésial dans un monde en changement », puisse l'Espérance fleurir en terre d'Igny et la nouvelle communauté « garder » particulièrement dans sa prière la vie des Églises d'Arras et de Besançon, appelées à témoigner de l'Espérance.

*Mère Inès GRAVIER (Belval),
Mère Nicole HENRY (La Grâce-Dieu),
Mère Marie-Rose FLANDRE (Igny).*

LA MISSION CHRÉTIENNE DE L'EUROPE

Saint Benoît, homme de paix, homme de Dieu, a fait naître partout en Europe des monastères qui ont été de véritables ateliers de prière et de travail¹. Qu'en est-il aujourd'hui, après deux guerres mondiales, de cette magnifique expansion qui a, durant quatorze siècles, façonné la chrétienté et la conscience européenne ?

Le projet européen actuel est né d'abord et avant tout d'une volonté de réconciliation. Des hommes comme l'Abbé Stock ou Edmond Michelet (et d'autres encore, nombreux et oubliés) ont vécu, pendant la deuxième guerre mondiale, cette réconciliation dans leur chair ; ils ont lutté, en prenant consciemment le maximum de risques, non contre le peuple allemand mais contre le nazisme qu'ils ont désigné dans la solitude de leurs cœurs comme l'ennemi de l'amour. Mais l'amour est plus fort que la haine et ils sont les grands précurseurs de l'Europe d'aujourd'hui.

Ce qui a permis la naissance de l'Union Européenne, à l'origine, ce n'est pas l'avènement d'un

grand marché ou d'une construction institutionnelle, mais une volonté de réconciliation entre Français et Allemands - deux peuples chrétiens qui se haïssaient - par le biais économique, la création de la CECA : c'est donc le résultat d'un acte politique visant à la paix, par la réconciliation ; cet acte politique est, en fait, (comme tout acte politique) un acte spirituel commun non seulement aux deux peuples, mais à tous les peuples de l'Union.

1. La déclaration de Robert Schuman

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre des Affaires Étrangères adresse une proposition à la République Fédérale d'Allemagne et à toutes les nations européennes intéressées. Ce jour-là, la presse est invitée dans le Salon de l'Horloge du ministère français des Affaires Étrangères, au quai d'Orsay, pour une communication de la plus haute importance.

Les premières lignes de la déclaration du 9 mai 1950, rédigée conjointement par Robert

¹ Sur cette question, voir dans notre revue n° 153 de janvier 2008 un article du même auteur, *Saint Benoît patron de l'Europe*.

Schuman et son conseiller et ami Jean Monnet, appellent la France, l'Allemagne et d'autres pays européens à mettre en commun leur production de charbon et d'acier pour jeter les premières bases concrètes d'une Fédération européenne.

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. »

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire entre la France et l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif : placer

l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. »

La proposition emporte l'adhésion par la formation d'une Communauté au service de la Paix. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), qui voit le jour en 1951 à partir de cette initiative, marque le commencement de l'Union Européenne.

Les deux guerres mondiales ont complètement dérégulé les nations en les poussant, par une croissance rapide des sciences et des techniques, vers un au-delà d'elles-mêmes. Cette avancée prodigieuse, accompagnée de l'explosion des relations interpersonnelles, de la communication, du langage et de la consommation, conduit les nations européennes à un besoin de se fédérer.

L'angoisse de « refaire ensemble la paix » répond au besoin de retrouver un nouvel espace de confrontations, de consensus, et d'inventions où l'on puisse redéfinir un au-delà propre au politique, à l'administratif, au culturel, au social. Mais comment faire du concert des nations, qui est à tout le moins une « communauté

des ébranlés », un lieu de paix, sinon en réhabilitant la dimension spirituelle ?

C'est là que prit place l'idée maîtresse de Robert Schuman, selon l'intuition de Jean Monnet : il voulait intégrer les intérêts nationaux dans une entité plus vaste. Cette proposition, dans la mesure où elle permettait de dépasser les nationalismes exacerbés par les guerres récentes, rencontra l'agrément de Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Paul-Henri Spaak. À l'exception de ce dernier (socialiste), tous ont été démocrates chrétiens : ils ont eu le souci de la réconciliation entre les peuples. De fait, la paix en Europe dépend de la capacité à surmonter les conflits hérités de l'histoire, nécessite une coopération libre et volontaire, suppose des efforts qui s'inscrivent dans un long processus historique.

Ainsi la déclaration Schuman définit la paix mondiale comme un objectif à atteindre, sur la base d'une liberté des pays à s'unir pour former une communauté et d'une solidarité dans le partage des pouvoirs. Son but est d'une part d'éliminer à tout jamais le recours à la violence militaire et à la barbarie, d'autre part, en extrapolant quelque peu sa pensée, de promouvoir une paix mondiale universelle, reposant sur la récon-

ciliation réalisée par la personne même du Christ.

La solidarité est à comprendre comme méthode, comme la réalisation d'une unité réelle, dans le respect du bien commun, sur la base de l'égalité des partenaires : elle ne se limite pas aux frontières nationales et vise à améliorer la condition de vie des travailleurs. D'abord œuvre de paix, l'Union Européenne doit élaborer une méthode de dépassement des relations conflictuelles à partir d'approches nationales très différentes. La solidarité appelle des convergences. Et partant, cette méthode de dépassement des conflits, vérifiée et expérimentée dans le creuset européen, devient une ambition légitimement mondiale, celle de la paix, sans pour autant engendrer ni une nouvelle croisade ni un nouvel impérialisme.

En effet, la Croix du Christ ressuscité n'exprime pas la victoire sur les peuples – « la domination chrétienne, le nouvel impérialisme religieux » - mais la victoire de l'Amour sur toutes les forces du mal et de la mort. Elle est source d'espérance qui ne peut être mise en échec ni par la culpabilité humaine ni par les défaillances, ni par les souffrances. Elle est aussi principe de charité qui initie le processus

d'intégration européenne, accomplissant ce que dit Vatican II dans *Gaudium et Spes* (n°39) : « La charité et ses œuvres demeureront. »

L'Union Européenne inscrit dans l'histoire des hommes cette vérité fondamentale avec la paix comme objectif, la liberté comme principe et la solidarité comme méthode.

Dès lors, rien d'étonnant à ce que le christianisme ait apporté, pendant la Seconde Guerre mondiale et plus récemment dans les années 1980, un message de libération, un vent de liberté plus fort que le totalitarisme soviétique. L'âme de la résistance a bien été la personne même du Christ à travers la foi des uns et la culture des autres. Puisse la barbarie nazie être reléguée définitivement dans le passé, lors même que les blessures présentes en attestent, encore et pour l'éternité, l'imprescriptible sauvagerie.

2. La sagesse des précurseurs

Dès le XIX^e siècle, l'idée d'une certaine Europe se fait jour, des intuitions s'expriment qui vont la conforter, et que va reprendre Robert Schuman.

Mais l'idée européenne évolue :

- d'une volonté d'émancipation des peuples et d'un affranchissement des consciences de la tutelle de l'Église, au XIX^e siècle,

- vers l'idée d'un patrimoine commun (avec mêmes droits et mêmes valeurs), d'une identité chrétienne de l'Europe, au XX^e siècle.

Victor Hugo disait : « Un jour viendra où il n'y aura plus de Français, d'Anglais, d'Italiens et d'Allemands, et où toutes les nations du continent, sans pour autant perdre leurs qualités et leurs individualités glorieuses, se fondront étroitement dans une unité supérieure qui construira la fraternité européenne » (*Congrès de la Paix*, Paris, septembre 1848).

Robert Schuman, quant à lui, expliquait : « L'intégration politique doit être le complément nécessaire à l'intégration économique ... L'Europe unie préfigure la solidarité universelle de l'avenir. » Schuman, que beaucoup considèrent comme le véritable promoteur du processus unitaire, insiste : cet ensemble de peuples « ne pourra ni ne devra rester une chose économique et technique. Il faut lui donner une âme. L'Europe ne vivra et ne se sauvera que dans la mesure où elle prendra conscience d'elle-

même et de ses responsabilités, qu'elle en reviendra aux principes chrétiens de solidarité et de fraternité. » Le rôle des croyants est donc essentiel : « L'Europe est le berceau et la gardienne de la démocratie, et c'est au christianisme que la démocratie doit son existence » (*Pour l'Europe*, 1963).

3. L'opinion de l'Église catholique à travers les papes récents

Incontestablement l'opinion de l'Église est le reflet de l'attitude de son chef, le pape. Les papes récents veulent tous lutter contre la déchristianisation ; ils sont très conscients que la construction européenne est impropre à enrayer la déchristianisation, mais est-ce bien son rôle ? Sûrement pas. Aussi encouragent-ils l'Europe et en même temps gardent-ils une certaine distance à l'égard de ce continent si riche, lorsque celui-ci ne se prend pas pour le monde entier.

Pie XII a tendance à opposer l'âge d'or de l'Europe médiévale, unifiée par la religion, à la période moderne marquée par un déclin des valeurs religieuses et l'émergence des Etats Nations. Il s'agit donc de réconcilier la religion et la civilisation en se référant à la Transcendance et reconnaître ainsi les droits de Dieu

pour pouvoir reconnaître les droits de l'homme. Par ailleurs l'Europe de Pie XII est uniquement l'Europe occidentale : 'le commun héritage de la civilisation chrétienne' ne peut redevenir une chrétienté ; l'Europe n'est nullement identifiable au christianisme et à l'Église.

Jean XXIII invite à construire « une communauté vraie... ouverte aux intérêts universels et supérieurs de l'humanité » (*Message aux Semaines Sociales de France*, juillet 1962).

Paul VI prend ses distances, avant Jean-Paul II, par rapport à la construction européenne, si facilement réduite à ce qui se trame à Bruxelles ; mais par ailleurs il n'hésite pas à souligner le rôle de l'Église dans la formation d'une conscience européenne.

Jean-Paul II s'inscrit en faux contre une conception occidentale de l'Europe : l'Europe des Six = l'Europe de Charlemagne. Son souci premier, ce sont les relations entre l'est, le centre et l'ouest de l'Europe. Il faut qu'elles existent réciproquement. Il promeut l'Europe du milieu, *Mittleeuropa*, rayée de la carte par les Allemands puis par les Soviétiques en 1940. Il refuse l'Europe de Yalta, où l'Allemagne est divisée arbitrairement. Il faut s'assurer

que les deux poumons de l'Europe (Rome et Constantinople) fonctionnent harmonieusement en termes culturels, politiques et spirituels.

Le rôle crucial de la mémoire pour forger une identité vivante ainsi que le sens des origines, éclairé par l'éducation et fondé sur la connaissance, comme élément essentiel de l'identité d'une société, constituent un autre thème récurrent. Ce pape a annoncé sans relâche l'importance de l'héritage chrétien de l'Europe pour tous les citoyens européens : force vivante qui garantit que l'Europe est au service du bien commun général.

L'élargissement qui permet à l'Europe institutionnelle de rejoindre l'Europe géographique et historique, ainsi que la réforme des institutions qui fait de l'Union Européenne un sujet politique capable de dépasser l'aspect "marché commun", amènent le Saint-Siège à redéfinir ses relations avec l'Union Européenne, notamment avec l'institution d'un Nonce auprès de l'Union.

Enfin, en s'adressant directement à l'Eglise d'Europe dans l'Exhortation Apostolique post-synodale *Eccelesia in Europa* (n° 45, 65, 69, 105), Jean Paul II a ouvert un nouvel horizon aux

dirigeants des Eglises locales. Il demande que l'Eglise pense et agisse à l'échelle du continent européen pour faire de la construction de l'Europe une partie intégrante des préoccupations de l'Eglise locale. Cet appel prophétique qui arrive à point nommé ne doit pas rester sans réponse.

Benoît XVI. Plus que les autres théologiens, Joseph Ratzinger a souligné l'âme chrétienne du continent européen, les racines de l'Europe de l'Occident chrétien, mais aussi l'union de l'Europe. Joseph Ratzinger est un européen qui voit loin pour l'Eglise universelle. Le pape a utilisé, voire accentué, sa capacité d'intégration, qu'il a su réaliser pendant des dizaines d'années.

Benoît XVI ne se lassera jamais de parler de Dieu dans la pensée politique européenne, de l'impliquer dans une nouvelle évangélisation et dans les processus de réconciliation. Le charme du christianisme est pour lui le moyen le plus sûr d'unir l'Europe au monde. Et c'est justement parce qu'il connaît les inquiétudes et les urgences, les défis et les tâches des autres continents, qu'il ne se concentrera pas uniquement sur l'Europe, mais fera de son pontificat un devoir catholique universel.

« Nous avons besoin d'hommes comme Benoît de Nursie qui, à une époque de dissipation et de décadence, s'est abîmé dans la solitude la plus extrême et a réussi après toutes les purifications qu'il dut subir, à revenir à la lumière et à fonder le Mont Cassin, la cité sur le mont, qui, avec tant de ruines, a mis ensemble les forces à partir desquelles s'est formé un monde nouveau », concluait le cardinal d'oyen, aujourd'hui Benoît XVI.

4. Les défis actuels de la construction européenne

On peut citer notamment :

- la « menace nucléaire »,
- l'apparition de formes de fondamentalisme politique et religieux,
- d'importantes migrations de peuples,
- des situations d'instabilité dangereuse (Bosnie-Herzégovine, Kosovo...),
- paix et réconciliation avant tout : apprendre à vivre non plus pour soi mais avec les uns et les autres, dans le respect de la diversité de nos langues, de nos cultures et de nos religions,
- la reconnaissance des droits sociaux, à une vie familiale, au travail,

- la fructification de l'héritage chrétien comme socle des valeurs qui ont fait l'Europe.

Il faudrait détailler chacun de ces points : ensemble, ils montrent bien la nécessité qu'a l'Europe de recouvrer son âme.

5. Quelle est la mission de l'Europe, aujourd'hui ?

Pour Paul VI, en 1964, l'Europe est un devoir, une pédagogie fondée sur la libre adhésion des pays membres, sur la découverte de nouvelles solidarités entre les pays européens et l'ouverture de ceux-ci aux peuples du monde entier. Pour Benoît XVI, elle est plutôt une mission à accomplir, mais laquelle ?

En son temps, le président de la commission européenne, Jacques Delors, a déclaré aux représentants des Eglises d'Europe : « Si dans les dix années à venir, nous ne parvenons pas à donner une âme, une spiritualité, un sens à l'Europe, nous aurons perdu la partie. Croyez-en mon expérience. Avec uniquement de l'habileté juridique et une idéologie économique, l'Europe est vouée à l'échec. Nous ne concrétiserons pas la possibilité d'union européenne sans un souffle large et de longue haleine. »

Benoît XVI s'exprime ainsi :
« Est-ce qu'à travers ce discours, nous ne devons pas entendre, nous chrétiens, un appel au secours de la part de l'Europe ? Ce qui manque aujourd'hui à l'Europe, ce n'est pas le potentiel économique, mais la force de la foi en Jésus-Christ et en la dignité de chaque personne humaine. L'Europe n'est pas seulement une chance, une offre pour nous, elle est aussi une mission, un appel, un appel au secours pour que nous œuvrions passionnément et patiemment, afin que ce continent retrouve son âme. »

Le continent européen semble se caractériser actuellement par :

- une émergence de la science et de la technique qui amènent, pour beaucoup, une croissance du niveau de vie et de confort, mais en même temps de nouvelles formes de paupérisation ;
- une dévaluation du sens politique en général et un désintérêt du syndicalisme, c'est-à-dire de l'engagement social. D'où les lancinants problèmes du chômage, de l'hébergement, de la santé...
- une grande individualisation, où les rapports entre les personnes se distendent, se

« virtualisent » et s'amenuisent, dans la recherche de l'efficacité, du profit, des intérêts particuliers ; mais, à l'inverse, un regain d'intérêt pour la vie associative et les nouvelles solidarités (téléthon...);

- une difficulté à se situer clairement face à l'Islam, qui inspire une si grande peur alimentée autant par la méconnaissance profonde de cette religion que par les excès du terrorisme international ;
- un amenuisement des valeurs spirituelles, morales, culturelles chrétiennes et, de façon concomitante, une fuite vers les sectes, le spiritisme...

On peut se poser la question sans ambages : l'Europe de Bruxelles n'aurait-elle pas dévié de son impulsion première : réconciliation et paix entre les peuples, pour devenir un puissant marché économique, une machine juridique et politique qui essaie de créer, mais à grand peine, une justice, une police, une défense, une fiscalité communes à tous les pays adhérents ?

L'Europe de Bruxelles ressemble à une hydre à multiples têtes : en chacune, en chaque institution, s'exerce un pouvoir au

service d'un droit, une administration au service d'une législation - les avatars de la PAC en témoignent. Si les personnes et la société civile qu'elles forment sont tenues fort loin des centres de décision, très complexes au demeurant, n'est-ce pas à dessein ? Le Parlement européen, par exemple, fort soucieux de représenter des courants politiques divers, fait-il vraiment écho aux aspirations et aux préoccupations des peuples qu'il représente ? Quant à la Commission européenne, qui en fait détient tous les pouvoirs, elle semble cristalliser toutes les critiques de technocratie. Elle est très indépendante, une fois nommée ; elle a des procédures administratives extrêmement lourdes.

À cette très belle et très riche construction qu'est l'Europe d'aujourd'hui, il manque un grand souffle spirituel. Robert Schuman l'avait parfaitement perçu : « L'Union Européenne ne sera pas réalisée par les institutions, mais par l'engagement spirituel des hommes. »

Parce que le cœur de l'homme, c'est le mystère de Dieu, l'Europe n'est pas réductible à un marché économique, à une structure juridique, ni même à la libre circulation des personnes, des biens et des services

qu'elle tente de garantir. Elle est l'union de peuples géographiquement proches qui veulent partager leurs cultures, confronter leurs questions métaphysiques, mettre en commun leurs génies propres en intégrant, dans un désir de paix, les différences irréductibles et inaliénables de chaque nation.

Parce que l'homme est créé à l'image de Dieu, la mission de l'Europe ne serait-elle pas aujourd'hui de réintroduire, dans le développement de ses institutions, cette dimension transcendante qui ouvre nécessairement à une réactualisation des valeurs de l'Évangile à l'intérieur, et à une recherche de la paix entre les peuples ? Au service de cette mission, il y a déjà deux acquis - parmi bien d'autres - solidement ancrés dans les esprits sinon dans les mœurs, et dont l'origine est proprement chrétienne.

** Les Droits de l'Homme*

La philosophie des Droits de l'Homme s'inspire incontestablement de celle des Lumières : mais elle vient initialement du christianisme, qui cherche à promouvoir, à partir de Jésus-Christ, le respect de la personne humaine.

Le slogan révolutionnaire : liberté, égalité, fraternité est la transcription, dans un contexte

de mutation sociétale éruptive, des valeurs évangéliques : Jean-Paul II a d'ailleurs, lors de son premier voyage en France, revendiqué la formule comme chrétienne. On peut en dire autant du droit à la propriété ou à la sécurité de la vie, lesquels sont garantis par un État de droit. Également, le régime politique des démocraties parlementaires, dont l'Europe de l'Ouest nous donne un bel exemple, comme aussi les principes d'intégration, de responsabilité ou de subsidiarité, entre autres, n'ont-ils pas la même origine chrétienne ?

Le droit, éminemment rationnel, doit donc intégrer le religieux, éminemment irrationnel, parce que la religion est une dimension essentielle de toute personne et de toute société. Malheureusement, les traités européens successifs ne font pas la moindre allusion à cette dimension spirituelle. L'Europe est aconfessionnelle, c'est vrai, mais pour autant, n'a-t-elle pas été créée pour être au service des hommes ? Toute son histoire, qui est un tissu de souffrances et d'amour, en témoigne.

* *La laïcité à la française*

En France surtout, la laïcité apparaît, pour des raisons historiques, dressée contre les Églises.

Or la laïcité, peut-on dire, est née de l'Église ! Ce n'est pas incompatible.

Le cardinal archevêque de Prague, en octobre 2000, a très bien défini la laïcité ; il a parlé de l'Europe comme d'« une communauté véritable de nations qui veulent lier leurs destinées pour vivre en frères dans le respect des cultures et des démarches spirituelles. »

L'Église s'accommode parfaitement d'une laïcité ouverte, intelligente, qui garantisse à la fois la liberté des consciences et le respect des pouvoirs publics à l'égard de toutes formes de croyances, dès lors que celles-ci ne troublent pas l'ordre public.

Qui dit laïcité, dit séparation : dans l'histoire biblique, on voit apparaître très tôt le souci de la séparation des pouvoirs. Le roi d'Israël est oint par le prophète, mais il n'est pas Dieu ; il se distingue nettement du grand-prêtre et du prophète – à chacun son charisme ! (1 Samuel 8 - 12).

Aujourd'hui, la laïcité est un bien commun : elle veut sauvegarder la neutralité confessionnelle de l'État, tout en reconnaissant la liberté religieuse ; elle souligne donc indirectement le primat de la conscience personnelle. Ni la séparation de l'Église et de l'État, ni la séparation du

privé et du public ne sont incompatibles avec la reconnaissance d'un certain rôle public des religions, ni même avec le soutien financier de leurs œuvres, si celles-ci ont un caractère social.

En 2005, les Français, forts de leur laïcité pas toujours éclairée, se sont focalisés, plus que beaucoup d'Européens, sur l'absence explicite des racines chrétiennes de l'Europe, voire de la mention de Dieu dans le Préambule du projet de traité instituant une Constitution pour l'Europe. Mais cette référence religieuse dans un texte constitutionnel aurait-elle pu exorciser les démons qui menacent le cœur des nations les plus pratiquantes ? Cette invocation dans une constitution était-elle susceptible de régir la condition de tous les citoyens ?

Quoi qu'il en soit, les Églises - à la place qui est la leur - ont à rappeler que l'institution est au service de la personne humaine et du bien commun. Il y va de l'identité de l'homme comme aussi du dynamisme des sociétés. L'Europe nous apprend que l'homme, enraciné dans une histoire passée, dans une culture présente et dans un projet à venir, a forgé sa propre identité dans sa relation au Christ. Il a intégré dans son cœur le mystère de la Transcendance.

Conclusion : l'âme de l'Europe, source de paix

Les leçons de l'histoire nous montrent que l'âme de l'Europe a été fécondée par une pluralité de traditions qui, en convergence avec le christianisme, ont donné la puissante entité que nous connaissons : le génie de l'Europe est d'avoir su intégrer, à travers les siècles, les apports culturels et religieux de Jérusalem, de Rome, d'Athènes, de Constantinople, de Genève, de Canterbury...

Ce que pourrait être une Europe, rénovée par une telle alchimie, s'appuie sur :

- la volonté d'union de peuples qui partagent à peu près le même mode de vie, la même conception de l'homme, le même désir de paix universelle,

- la reconnaissance du primat du spirituel, s'opposant au matérialisme ambiant,

- la reconnaissance du fait religieux, qui s'exprime dans l'assomption d'une histoire passée, dans une organisation et dans une perspective d'ouverture à la mondialisation - à condition qu'elle ne relève pas d'un désir d'hégémonie,

- un devoir de mémoire, qui incite à recréer toutes les sédimentations successives et les avatars multiples qui ont jalonné douze siècles de son histoire,

- une reconnaissance de la famille, comme cellule de base de toute civilisation, d'éducation, de transmission des valeurs, d'apprentissage de l'altérité, de croissance des libertés...

- une sensibilisation aux œuvres du cœur et de l'esprit.

M. Dominique Ponneau, ancien directeur de l'École du Louvre, a là-dessus des intuitions originales : il voit « au cœur de l'Europe le silence de l'intériorité, le combat spirituel comme signe d'un mystérieux avènement, la prière au cœur de toute pensée et de toute action, pour passer de la confusion à la communion. » Telle est bien l'expression de sa foi profonde. Il dit admirablement : « Le silence du cœur, lieu du combat essentiel pour la paix et la réconciliation de soi-même avec soi et de soi avec autrui, est un silence orienté vers la naissance d'une Parole. » Et il crie : « l'Europe ne peut se construire que par un excès de vie intérieure. » Et il a raison ! Bien sûr, l'Europe des arts et de la pensée, celle du génie multiple, est la voie royale où triomphe le Bien (nous dirions la Paix) : les innombrables chefs d'œuvre de l'art, ces génies artistiques, sont l'âme de l'Europe ; ils ouvrent les cœurs au divers et au pacifié.

- une redécouverte de la vie intérieure, en effet, nécessaire comme une respiration.

C'est peut-être là que **les monastères** d'aujourd'hui ont le plus à apporter à la construction européenne. Ils sont en effet :

a) des terres d'œcuménisme

L'institution monastique peut devenir le lieu où l'Église indivise se rend déjà visible. L'Occident y est appelé à retrouver son Orient, et l'Orient son Occident, alors que les oppositions théologiques, moins irréductibles que par le passé, subsistent encore aujourd'hui. Les monastères ont toujours été et restent des lieux de rencontre aux pieds du Christ, des lieux d'accueil où l'on s'écoute, où l'on se reconnaît frères dissemblables d'une même communion.

L'œcuménisme spirituel prend comme point de départ la communion, et veut approfondir la grâce propre à chaque confession. De cette façon les moines demeurent ouverts et disponibles à la grâce œcuménique. Leur contribution se tient aux sources de l'Église, c'est-à-dire au plus profond de leur cœur, dans le cœur même du Christ.

b) des lieux prophétiques

Les monastères sont des lieux où le primat de la vie intérieure donne à tout ce qui est vécu le

caractère d'une célébration liturgique (prière, travail, repas, accueil, sommeil...). Les moines ont le souci de la qualité et de la beauté de ce qu'ils réalisent ; ils sont sensibles aux liens qui les unissent à l'histoire, à la nature, au cosmos. Le respect du temps, du rythme des journées et des saisons, de l'espace, façonne et épanouit les personnes, qui vivent le mystère de leurs solitudes dans la communion fraternelle. Vivre en communauté exige un dessaisissement toujours croissant, un sens de la gratuité vivante et du pardon à autrui. La famille monastique est forte de ses vulnérabilités. Ce faisant, elle rayonne sa propre vie intérieure autour d'elle, favorisant l'essor culturel, intellectuel et spirituel du lieu où elle se déploie. Une des grandes tâches du monastère d'aujourd'hui, dans l'écoute et l'attention envers tous, n'est-elle pas de redonner le moral, l'énergie spirituelle et l'espérance du Christ aux fatigués de la vie comme aux blessés de l'amour ?

Quel peut être l'apport des moines à la construction européenne d'aujourd'hui ? Les monastères n'ont-ils pas à montrer aux peuples de l'Europe d'aujourd'hui qu'il est possible de vivre ensemble, d'humaniser les consciences par l'intégration des différences, de se servir les uns les autres par le biais de nouvelles solidarités, en vue d'édifier, sur une vie intérieure renouvelée, une véritable communauté de nations au service de la paix mondiale ? N'ont-ils pas à rappeler à toutes les institutions bruxelloises : que l'union des pays d'Europe ne peut se faire sans le respect de l'homme, que le respect de l'homme suppose la prise en compte de sa relation à Dieu, que la beauté de l'homme, c'est sa face tournée vers Dieu ? « L'âme de l'Europe est déjà là ; elle doit être retrouvée », disait le cardinal Cottier.

*Frère Joël
Moine du Bec*

CHRONIQUE JURIDIQUE

LES MONASTERES AUTONOMES DU CANON 615

Tous les instituts de vie consacrée se voient reconnaître, par le Code de droit canonique, une « juste autonomie de vie¹ » qu'il appartient aux évêques de sauvegarder et de protéger². Mais certains instituts monastiques ont une autonomie toute particulière : ce sont les monastères autonomes du canon 615. Ces quelques lignes n'ont d'autre objectif que de rappeler simplement les principales règles qui leur sont spécifiquement applicables.

Le canon 615 définit le monastère autonome comme celui « qui, outre son propre Modérateur, n'a pas d'autre Supérieur majeur et qui n'est donc pas associé à un autre institut de religieux de telle sorte que le Supérieur de cet institut possède sur ce monastère un véritable pouvoir déterminé par les constitutions. » Un tel monastère a donc, par définition même, une très grande autonomie de gouvernement puisqu'il n'est inscrit dans aucune congrégation monastique, puisqu'il ne dépend d'aucun Supérieur majeur au-dessus du sien. Il en va ainsi de nombreux monastères de moniales, plus rarement de moines, qui sont juridiquement isolés : en France, la plupart des monastères de Carmélites, Clarisses, Visitandines, Dominicaines, certaines Bénédictines sont concernés. Rien ne les empêche de se regrouper en Fédérations, ainsi que le Concile Vatican II³ lui-même les y a invitées ; mais il s'agit de structures de coordination, de consultation voire de concertation, et par exemple une Supérieure Fédérale n'a aucun pouvoir réel de décision à l'égard des monastères de la Fédération. « Etant au service du monastère, la Fédération doit en respecter l'autonomie juridique ; elle n'a pas d'autorité de gouvernement sur lui et ne peut donc prendre de décision sur ce qui concerne le monastère...⁴ » Autrement dit, elle agit seulement dans un esprit de service évangélique pour aider à résoudre des problèmes communs⁵.

¹ Canon 586 §1.

² §2 du même canon. Sur les rapports généraux entre les évêques et les religieux dans l'Eglise, voir les directives romaines *Mutuae relationes* du 14 mai 1978.

³ Décret *Perfectae caritatis* sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, n° 22.

⁴ Instruction apostolique du 13 mai 1999, *Verbi Sponsa*, sur la vie contemplative et la clôture des moniales, n° 27.

⁵ Exhortation apostolique du 25 mars 1996, *Vita consecrata*, n° 59.

Pareille autonomie sera compensée dans la mesure où le droit soumet le monastère autonome à « la vigilance particulière de l'évêque diocésain. » Le terme est large qui rappelle que la mission d'évêque joue pleinement à l'égard de ces monastères qui ne sauraient, sur certains points du moins, invoquer une quelconque exemption. Quels sont ces points de vigilance prévus par le droit ? Et puis dans quelle mesure le Siège Apostolique est-il appelé spécifiquement à intervenir ? On voudrait lister rapidement ces questions, en suivant tout simplement l'ordre des canons qui concernent notre matière. Ici bien sûr nous ne repérerons que les solutions apportées par le droit universel ; mais il conviendra aussi de se reporter au droit propre qui précisera les prérogatives épiscopales en la matière⁶.

Le c. 616 § 4 dispose : « La **suppression d'un monastère de moniales autonome** appartient au Siège Apostolique, restant sauves les dispositions des constitutions en ce qui concerne les biens. » C'est normalement le Chapitre conventuel qui demande la suppression de l'institut et prévoit la répartition des biens, généralement entre les monastères d'accueil des sœurs, une part pouvant être réservée à la Fédération selon les constitutions. Le dossier est à transmettre à l'évêque diocésain puis il sera envoyé à la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique qui prendra le décret de suppression du monastère⁷.

Selon le c. 625 § 2, « L'évêque du siège principal préside à l'**élection du Supérieur** du monastère autonome dont il s'agit au c. 615... » Voilà une très importante prérogative, d'autant qu'elle est souvent précédée soit d'une visite canonique, soit de rencontres plus ou moins formelles entre l'évêque et la communauté. La vigilance de l'évêque, à cet endroit, suppose à la fois discrétion, discernement et tact. C'est une lourde tâche qui engage, pour plusieurs années, l'avenir d'une communauté monastique.

⁶ Instr. *Verbi Sponsa* préc. n° 25 : « (Les constitutions) doivent indiquer ce qui est du ressort (des évêques) particulièrement en ce qui concerne la présidence des élections, la visite canonique et l'administration des biens. »

⁷ Bien sûr si, en France, le monastère est légalement reconnu, le Chapitre devra ensuite demander la dissolution civile de la congrégation qui sera réalisée par un décret en Conseil d'Etat, lequel avalisera également la répartition des biens. Sur cette question, voir notre guide sur *La reconnaissance légale des congrégations religieuses*, 2006, p. 31-33.

Le c. 628 §2 prévoit que « L'évêque diocésain a le droit et le devoir de faire la **visite**, même pour ce qui regarde la discipline religieuse, des monastères autonomes... » C'est là encore une tâche essentielle que le récent *Directoire pour le ministère pastoral des évêques*⁸ rappelle aux intéressés. Cette visite n'est pas une faculté pour l'évêque mais bien une obligation pastorale. Il peut l'assurer par lui-même ; le plus souvent il délèguera son vicaire général, ou son vicaire épiscopal pour la vie consacrée voire des religieux à cet effet. Pareille visite n'empêche pas une Fédération d'organiser en interne des visites que l'on pourrait qualifier de fraternelles mais qui ne sauraient remplacer la première.

Un autre contrôle va s'exercer régulièrement sur les comptes de l'institut. Selon le c. 637, « Les monastères autonomes... doivent **rendre compte de leur administration** une fois par an à l'Ordinaire du lieu. » C'est un véritable « compte-rendu économique⁹ » qui doit être ainsi présenté chaque année à l'Ordinaire du lieu, donc à l'évêque diocésain ou plus généralement au vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée. Il nous semble que cette obligation soit loin d'être toujours respectée par les instituts concernés...

Au plan économique toujours, les **aliénations de biens** par les monastères sont soumises à un contrôle strict. Nous en avons présenté les éléments principaux dans une précédente chronique¹⁰. Pour les monastères autonomes, le c. 638 §4 prévoit une formalité supplémentaire : le consentement de l'Ordinaire du lieu donné par écrit. Formalisme destiné à protéger un monastère contre lui-même, contre sa propre prodigalité ; destiné aussi à bien vérifier la destination du bien d'Eglise ainsi aliéné.

Enfin, ce sont des questions de personnes qui sont soumises à la vigilance particulière de l'évêque. Selon le c. 688 §2 la demande de **sortie d'un profès temporaire** est obtenue du Modérateur suprême de l'institut avec le consentement de son conseil. Mais dans les monastères autonomes, « l'indult de sortie, pour être valable, doit être confirmé par l'évêque de la maison d'assignation. »

Dans le même esprit, en application du c. 699 §2, le **décret de renvoi** d'un religieux appartenant à un monastère autonome sera porté non par

⁸ Congrégation pour les évêques, Librairie éditrice vaticane, 2004, n° 105.

⁹ *Directoire...* eod. loc.

¹⁰ Voir cette revue, n° 150, p. 39-41.

le Modérateur en son Conseil, mais par l'évêque diocésain auquel le Supérieur présentera tous les éléments du dossier. S'il s'agit d'un institut de droit pontifical, le décret devra être confirmé par le Saint-Siège (c. 700).

En revanche, l'évêque n'aura pas à intervenir dans la **demande de passage**, émise par un religieux, d'un monastère autonome à un autre de la même fédération : les consentements des Supérieurs de chaque monastère et du Chapitre qui reçoit le religieux suffiront (c. 684 §3).

Les monastères autonomes sont donc bien *sui iuris*, soumis à un droit spécifique garantissant leur autonomie mais sous une juste et équilibrée surveillance épiscopale qui ne doit pas se transformer en ingérence.

Père Achille MESTRE

VIE DE LA FONDATION

La Fondation des Monastères vient de publier le *Guide pratique des libéralités à l'usage des communautés religieuses*. Ce guide, d'une soixantaine de pages, n'est pas un traité juridique mais un mode d'emploi pratique s'attachant à présenter les différentes formes de libéralités selon les situations fréquemment rencontrées dans le cadre monastique. Il s'adresse donc tout naturellement aux économes des communautés religieuses.

Toutes les communautés en relation régulière avec la Fondation ont dû recevoir ce guide. Les autres peuvent en demander un exemplaire au secrétariat si elles le souhaitent.

RECENSIONS

Répondre par des actes. Sur la vie monastique

Frère Bruno

174 pages, DDB 2008, 17 €.

Voilà une somme de réflexions profondes sur les relations entre la vie monastique et le monde d'aujourd'hui. Cistercien de Tamié, l'auteur se réfère plus précisément à la Règle de saint Benoît qui a traversé allègrement un millénaire et demi. Médecin de formation, il a aussi une vaste culture littéraire et spirituelle qui conduit le lecteur à de constants va-et-vient entre la philosophie antique, les sources patristiques et les réalités sociales contemporaines. Attention cependant ! Ce livre pourra en dérouter certains car c'est finalement en creux qu'il silhouette la vie monastique ; mais il y a de bien belles pages..

Viens, sois ma lumière.

Les écrits intimes de « la sainte de Calcutta »

Mère TERESA,

Textes édités et commentés par Brian KOLODIEJCHUK, MC

448 pages, Lethielleux 2008, 22,50 €.

« Si jamais je deviens sainte, je serai certainement une sainte des 'ténèbres'. Je serai continuellement absente du Ciel pour allumer la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres sur la terre. » Par ses lettres, par ses notes personnelles tout à fait remarquables, on connaît maintenant bien le chemin de croix qui a configuré Mère Teresa au Christ qu'elle a touché en soignant les plus aux marges de Calcutta. Elle l'a fait au prix fort d'un désir éperdu du Christ qui, dans le même temps, lui échappait. Elle a traversé la nuit du doute, de la non-foi, de la perte, sans jamais en laisser rien transparaître. Elle s'apparente ainsi aux plus grands mystiques si proches et si loin de Dieu, dans un déchirement intérieur indiciblement douloureux. Si active, Mère Teresa est rassurante dans son cheminement contemplatif traversé par l'impression de l'absence de Celui qu'elle désire le plus au monde. Pareille expérience éclairera bien des contemplatifs éprouvés par l'éventuelle aridité de leur quotidien.

L'Abbaye Saint-Michel du Frigolet

Bernard ARDURA

606 pages, Parole et Silence 2008, 38 €.

L'auteur nous présente un siècle et demi d'existence de la communauté pré-montrée du Frigolet d'abord à travers une chronique suivie de l'Abbaye dans ses heurs et malheurs ; puis il nous offre une galerie fort vivante de portraits

d'Abbés, de moines, de novices ou de familiers. Cette somme, qui est une mine d'informations puisées aux sources les plus variées, explique le rayonnement de cette Abbaye dont la vitalité l'a toujours emporté sur l'adversité. On ajoutera que l'ouvrage est enrichi par d'intéressantes planches photographiques.

Les sacrements de la miséricorde

Jean-Claude SAGNE

176 pages, Médiaspaul 2008, 18 €.

L'auteur, dominicain et proche du Renouveau charismatique, consacre une trilogie aux sacrements. L'an passé, il publia *Les sacrements de la foi et la vie spirituelle* et un ouvrage sur *Le sacrement du mariage* est annoncé. Le présent livre fait bien le point sur la réconciliation et l'onction des malades. La première urgence de l'homme d'aujourd'hui n'est-elle pas de reconnaître que nous avons besoin d'être sauvés ? Si tel est le cas, laissons Dieu s'approcher de nous en redonnant sens à notre vie et à chacun de nos actes. Ce livre est d'une lecture simple et de facture pédagogique.

L'hésychia. Chemin de la tranquillité surnaturelle et de la fécondité ecclésiale

Un frère Carme

144 pages, Ed. du Carmel 2008, 11 €.

Voici un vrai guide de vie monastique structuré autour des trois impératifs d'un Père du désert, Arsène : « Fuis les hommes, tais-toi et reste tranquille. » A la lumière des apophtegmes et de la spiritualité carmélitaine, ce contemplatif montre comment s'enfoncer dans sa cellule intérieure, là où réside l'unique essentiel. Ce petit livre est un trésor de recettes pour avancer patiemment dans la voie monastique et acquérir la paix du cœur, l'hésychia. Ceux qui l'auront apprécié pourront lire du même auteur, *Et l'Esprit nous pousse au désert*, qui vient d'être publié aux mêmes éditions (152 pages, 11 €.)

DVD

L'univers des Abbayes 1

Notre-Dame de Protection (Valognes)

Médiaspaul 2008

Voilà un tournage ramené à une demi-heure très bien rythmée et qui fait entrer de plain-pied dans la vie d'une Abbaye bénédictine. Les prises de vue sont superbes et témoignent de la paix de ces anciens bâtiments monastiques. Les nombreux témoignages des moniales sont brefs, variés et touchent car ils partent du cœur. Le propos est globalement réussi de faire entrer dans la vie quotidienne du monastère dont les lieux comme les rythmes sont explicités. On ne peut que souhaiter le succès qu'il mérite à cette nouvelle collection de DVD.

La rédaction vient de recevoir différents ouvrages de l'Abbaye de Bellefontaine que nous présentons succinctement :

1) *Les Pères de l'Eglise, Témoins du Christ*

Sœur Véronique DUPONT, osb

346 pages, La Tradition, source de vie, 1 Abbaye de Bellefontaine 2007

Huit approches géographiques sont privilégiées au sein desquelles fleurit un condensé de la vie des plus connus des Pères, présenté sous une forme facilement accessible et illustré de quelques textes choisis. Ceci permet de redécouvrir le message du christianisme tel qu'il fut reçu dans les premiers siècles de l'Eglise.

2) *La correspondance*

Bienheureux Marie-Joseph CASSANT

181 pages, Vie Monastique, n°44, Abbaye de Bellefontaine 2006

A travers quelque 70 lettres transparaît la sainteté de cet être fragile mais si fort dans son abandon au Cœur de Jésus. Ni ses limites intellectuelles, ni sa santé dont il ne se plaint jamais n'entravent l'invitation qu'il fait à chacun de s'unir à Jésus. Un témoignage bouleversant, reflet du Royaume promis aux petits.

3) *La vie des communautés cisterciennes au XVII^e siècle, 54 cartes de visite*

Dom Dominique GEORGES

246 pages, Des lieux et des temps, n°10, Abbaye de Bellefontaine-ARCCIS 2005

On lira avec intérêt les cartes de visite de Dom Georges, abbé régulier du Val Richer, de l'Étroite Observance de l'Ordre de Cîteaux, visiteur des abbayes de Normandie, Bretagne et Maine. Un regard précieux sur la vie conventuelle d'avant 1689. Renouveler la ferveur des communautés en les incitant à vivre une plus grande fidélité à la Règle et non au règlement est la priorité essentielle. Un livre qui peut éclairer avec justesse les communautés d'aujourd'hui aux effectifs parfois réduits.

4) *Histoire de l'abbaye de Lérins*

Collectif

563 pages, Cahiers cisterciens, Des lieux et des temps, n° 9, Abbaye de Bellefontaine-ARCCIS 2005

Cet ouvrage d'exception écrit par d'éminents spécialistes reprend l'ensemble du passé de l'île, de ses seize siècles d'existence et de son monastère, à partir des sources documentaires archéologiques, manuscrites et imprimées.

ANNONCES

- 1** Cède les ouvrages suivants :
- Chefs-d'œuvre de l'art, grands peintres 17 numéros
 - Grands musées : Anvers, Munich, Le Louvre
 - Musées art, Londres, Prague, Rome, Vienne, Paris, Martigny, Moscou, Syrie
 - Archéologie vivante, Carthage
 - Beauté du monde, Grèce, Pays-Bas, Turquie, Autriche
 - Connaissance des arts, Praxitèle
 - La revue du Louvre et des musées de France 12 ex
 - La peinture XVII^e et XVIII^e siècles par Louis Gillet-H.Laurens, Paris 1913, 174 gravures 506 p.
 - L'art contemporain, Klaus Honnef-Taschen 1970-1980, 300 travaux de 102 artistes de 9 pays, 190 reproductions en couleurs et 53 noir et blanc
 - 150 feuillets de reproduction de peintures tous sujets 0.3x0.23, directeur de la publication J.P. Prévost, imprimé en Italie le 6 octobre 1971, IMP-ICDA
- Contact : M^{me} Jeanne Guillet,
25 rue Gabriel Péri,
94220 Charenton-lePont
- 2** La communauté Fondacio cherche un parrainage financier pour un de ses permanents chargé de l'apostolat des migrants en Ile-de-France.
Tél. : 01 45 67 53 39
- 3** La congrégation des Sœurs de St Jean à Cevenes (69) recherche une photocopieuse, un gros congélateur et une débroussailleuse.
Contact : Sœur Isabelle
ou Sœur Jean Bénédicte
Tél. : 04 74 04 66
- 4** Les Sœurs Clarisses de Vermand sont à la recherche des livres suivants :
- Conférences de Cassien t. 2, Sources chrétiennes
 - Vie de Padre Pio, Maria Winoska
 - Ecrits spirituels de Padre Pio, lettres à ses directeurs
 - Homélies de Dom André Louf : pour les dimanches de l'année B et C
- Contact : Sr. bibliothécaire
Tél. : 03 23 66 48 90
Fax : 03 23 66 59 07



Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2008

- Ordinaire : **18 €**
- Soutien : **30 €**
- Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse

.

Nom Prénom

Adresse

.

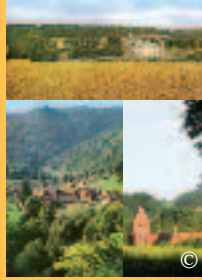
Code postal Ville

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.





Un cœur et une âme

Le brisement du cœur a fait naître en chacun un nouveau regard et une nouvelle sensibilité spirituelle. La miséricorde et l'amour mutuel pratiqués avec persévérance rendent la communauté toujours plus semblable à la communion céleste et même trinitaire dont elle est l'icône ici-bas. Même si les charismes sont différents et complémentaires, l'adhésion exclusive de tous au Dieu unique garantit peu à peu l'unité intérieure et l'unanimité de tous. « Que les âmes soient un, que les cœurs soient unis, s'écrie saint Bernard, en aimant, en cherchant un seul, en adhérant à un seul et en ressentant le même en chacun. » Les activités peuvent être différentes, « l'unité intérieure et l'unanimité rassemblent et relient les différences elles-mêmes par la glu de la charité et le lien de la paix. »

Dom André LOUF, *A l'école de la contemplation*, Lethielleux 2004, p. 44.